

Réunion du Comité de gouvernance de la Convention citoyenne

Relevé de décisions – Mercredi 05 novembre 2025

Présidence de Monsieur
Kenza OCCANSEY

Membres présents : Christiane BARRET (en ligne), Sylvain BOUCHERAND, Jean-Karl DESCHAMPS (en ligne), Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI (en ligne), Christèle GRAS-LE-GUEN (en ligne), William MAROIS (en ligne), Marie-Hélène MEYLING, Kenza OCCANSEY, Grégoire TIROT (en ligne), Marianne TRIVIDIC (en ligne), Martine VIGNAU

Membres excusés : Marie-Josée BALDUCCHI, Sylviane GIAMPINO, Julian LAMARE

Collège des Garantes : Barbara FOUQUET CHAUPRADE

Invités participants : Elodie ALBEROLA (évaluatrice), Zoé BERGER (chercheuse), Franck DUSCHENE (chercheur), Avariï NORDMAN (délégation), Guillaume LARDILLIER (délégation)

Le Comité de gouvernance de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant (CCTE) s'est réuni, mercredi 05 novembre 2025, sous la présidence de M. Kenza OCCANSEY, et a arrêté les décisions suivantes :

VALIDATION DU RELEVÉ DE DECISIONS DU 29.10.2025

Le Comité de gouvernance adopte le relevé de décisions du 29.10.2025.

ANNEXES DU RAPPORT CITOYEN

Le Comité de Gouvernance arrête la liste suivante d'annexes à attacher au rapport citoyen :

1. Lettre de saisine du Premier ministre
2. Présentation de la méthode
3. Liste des experts reçus (auditionnés, membres du Comité de relecture)
4. Résultats des votes (en session 3, 6 et 7)
5. Rapport final des jeunes
6. Synthèse des ateliers territoriaux
7. Liste des dépositaires des Cahiers d'acteurs
8. Témoignages des citoyens sur l'expérience de la Convention citoyenne
9. Glossaire (si nécessaire)

Le Comité de Gouvernance décide de consacrer l'une des annexes du rapport à des témoignages citoyens sur l'expérience de la Convention citoyenne, mais de ne pas intégrer les témoignages recueillis durant la Convention, par certains conventionnels volontaires, sur leur vécu vis-à-vis de l'enfance. La façon et le moment dont seront recueillis ces témoignages feront l'objet d'un point lors d'une prochaine réunion du Comité de Gouvernance.

Le Comité de Gouvernance statue sur la présentation en hémicycle de la liste des annexes aux citoyens lors de la sixième session.

Enfin, le Comité de Gouvernance acte l'organisation d'un vote unique portant sur les annexes rédigées lors de la septième session.

DÉROULÉ DES SESSIONS 6 DE LA CONVENTION CITOYENNE

Le Comité de Gouvernance approuve le déroulé de la sixième session. Si des propositions devaient encore faire l'objet d'un choix entre deux hypothèses à l'issue des discussions du vendredi, les deux versions des propositions seront soumises au vote d'adoption du samedi.

Le Comité se prononce à l'unanimité en faveur de l'affichage détaillé des résultats des votes, proposition après proposition, plutôt qu'à la fin de la séquence de vote.

Il entérine la possibilité pour les citoyens de voter par procuration, sous réserve du respect des conditions suivantes :

Conditions pour le mandant :

- Avoir été présent à quatre sessions sur les cinq écoulées (pour les votes en session 6) ; et à cinq sessions sur les six écoulées (pour les votes en session 7) ;
- Avoir été présent à la cinquième session (pour les votes en session 6) ; et à la sixième session (pour les votes en session 7) ;
- Avoir signé l'acte de procuration.

Conditions pour le mandataire :

- Ne détenir qu'une seule procuration ;
- Avoir signé l'acte de procuration.

Les citoyens seront informés en amont de la possibilité de recourir au vote par procuration.

Le Comité de Gouvernance arbitre en faveur d'un vote anonyme. Les boîtiers de vote seront distribués aléatoirement. Le numéro de boîtier permettra, le cas échéant, d'assurer la traçabilité des votes.

Compte tenu des enjeux liés à ces votes, le Comité de Gouvernance souscrit à la présentation par les garantes d'une explication des impacts des choix de vote, en particulier pour rendre plus pédagogiques les différences entre l'abstention exprimée (et donc comptabilisée dans le calcul du taux d'adhésion) et le fait de ne pas prendre part au vote (donc non comptabilisée dans le calcul du taux d'adhésion).

MÉTHODE DE RÉDACTION DU MANIFESTE

Le Comité de Gouvernance acte les modalités de rédaction du Manifeste.

Ce document sera élaboré lors de la septième session par sept citoyens volontaires, désignés par un tirage au sort sur la base des volontaires. Ce tirage au sort aura lieu en début de sixième session, dans le respect de la parité. Les 7 citoyens rédigeront le Manifeste à partir des idées recueillies de la part de toute la Convention au sein d'un espace dédié, mis en place durant les pauses de la session 6 (le samedi midi et le samedi fin de journée). Les citoyens tirés au sort y seront présents afin de recueillir les retours des conventionnels et de préparer le travail de rédaction.

Le collectif d'animation interviendra uniquement en appui méthodologique, sans influence sur le contenu des échanges ni sur la rédaction du Manifeste.